

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DÉCEMBRE 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le 15 décembre à 20 heures 00, le conseil municipal dûment convoqué le 7 décembre s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Dominique RABELLE, maire.

Sont présents : Dominique RABELLE, maire,  
Adrien MAZERAT, Fabienne DELHUMEAU-JAUD Fabienne, Patrick LIVENAIS, Jacqueline COUSSY, Jean-Jacques RODRIGUES, Corinne LEROLLE, Philippe SIMONAUD, adjoints ; Françoise DODIN, Catherine RASPI, Lisiane PELOU, Christophe CAVEL, Patricia PETIT-DODIN, Laëtitia CHAGUÉ, Grégory POITOU, Frédérique VITRAC, Marie-Anne GORICHON-DIAS, Cathy STEINBACH, conseillers municipaux.

Ont donné procuration : Sandra LAMY, conseillère municipale, qui a donné procuration à Corinne LEROLLE, adjointe, Bruno DEUIL, conseiller municipal, qui a donné procuration à Adrien MAZERAT, adjoint, Yannick MORANDEAU, conseiller municipal, qui a donné procuration à Marie-Anne GORICHON-DIAS, conseillère municipale, Éric PROUST, conseiller municipal, qui a donné procuration à Cathy STEINBACH, conseillère municipale.

Absents excusés : Dominique PRIVAT, Pascal MARKOWSKY, conseillers municipaux.

Absents : Jean-Luc BUTEUX, Patrick BOUYER, Carole LALLEMAND, conseillers municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

Est désigné secrétaire de séance en application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales : Adrien MAZERAT.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 18

Nombre de votants : 22

**DÉLIBÉRATION N° 88-2022 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'OFFICE DE TOURISME DE L'ÎLE D'OLÉRON ET DU BASSIN DE MARENNES POUR LA LOCATION DU COURT DE TENNIS DE BOYARDVILLE (ANNÉE 2023)**

Rapporteur : Madame le maire

Le court de tennis de Boyardville était, jusqu'en 2020, géré au moyen d'une régie municipale de recettes.

Ce dispositif étant lourd en terme organisationnel du fait de la mobilité du régisseur titulaire amené à travailler dans les différents offices de tourisme oléronais, il a été décidé à partir de 2021, à l'instar d'autres communes oléronaises, de donner mandat à l'association "Office de tourisme de l'île d'Oléron et du Bassin de Marennes" pour en assurer la location.

Ainsi les recettes encaissées en 2022 par l'association (730,00 € en 2021) seront-elles reversées à la commune à qui, une facture de commissionnement équivalente à 10 % des recettes perçues, sera adressée.

Considérant l'intérêt logistique à renouveler cette convention de partenariat pour 2023,

Après avoir pris connaissance du projet de convention correspondant établi à cet effet,

Sur proposition de madame le maire,



**AR Prefecture**

017-211703376-20221216-2022121688-DE  
Reçu le 19/12/2022  
Publié le 19/12/2022

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :**

- **D'APPROUVER** les termes de la convention de partenariat pour la location du court de tennis de Boyardville à intervenir avec l'association "Office de tourisme de l'île d'Oléron et du Bassin de Marennes" pour 2023.
- **D'AUTORISER** madame le maire ou son représentant à signer, au nom et pour le compte de la commune, ladite convention de partenariat.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme.

**La maire,  
Dominique RABELLE**



**Le secrétaire de séance,  
Adrien MAZERAT**

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Adrien Mazerat", written over a light blue grid background.

La maire soussignée  
certifie le caractère exécutoire  
de la présente délibération télétransmise  
au représentant de l'État le 16 décembre 2022  
et publiée sur le site internet de la commune le 16 décembre 2022  
**Dominique RABELLE**

